



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**A R R E T E**

**POLICE MUNICIPALE**

**CONCERNANT LA JOURNEE D'INFORMATION SUR LA FORMATION  
ET LE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS  
PLACE CHARLES DE GAULLE  
LE LUNDI 25 MAI 2009**

*EH/CB*

*APM 09/0462*

*Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,*

*Vu les articles L. 2122-28 à L. 2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,*

*Vu la demande présentée par Monsieur Michel PRIOUZEAU (Président de la Maison de l'Emploi de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique), sise 107 avenue de Rochefort - 17200 ROYAN, en date du 27 avril 2009,*

*Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans le cadre de la journée d'information sur la formation et les groupements d'employeurs,*

**A R R E T E**

*ARTICLE 1 : La Place Charles de Gaulle sera occupée par un chapiteau et de pagodes, le lundi 25 mai 2009, dans le cadre de la journée d'information sur la formation et les groupements d'employeurs.*

*ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à ROYAN, le 11 mai 2009*

**Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 14 mai 2009**

**Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint  
Henri LE GUEUT**